

Commission Cantonale des Ports  
Département du Territoire  
OCEau – Capitainerie cantonale  
Rue du 31-Décembre 6  
1207 GENEVE

N/réf. 3/GF/cf  
V/réf. CG

Monsieur Christian Goumaz  
Secrétaire Général  
Département du Territoire  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14  
1204 Genève

Genève, le 19 décembre 2022

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**4ème année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2021 – 30 novembre 2022)**

**1. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

**2. Compétences légales de la commission**

*La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.*

*Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.*

**3. Activités de la commission**

La commission a tenu cinq séances plénières : le 3 mars 2022, le 5 mai 2022, le 23 juin 2022, le 22 septembre 2022 et le 24 novembre 2022.

Le bureau s'est réuni cinq fois (3 février 2022, 7 avril 2022, 2 juin 2022, 25 août 2022, 3 novembre 2022).

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- **Réorganisation de la Capitainerie** : La Capitainerie ne fera plus partie du SLRP et sera rattachée directement à la Direction générale de l'OCEau, sous la responsabilité de M. Guillaume Marsac, attaché de direction. Les deux ingénieurs des infrastructures vont rejoindre le secteur de la renaturation.
- **Directive relative au non transfert des places d'amarrage du 18 octobre 2021** : Retour de M. Gilles Mulhauser concernant la situation, le partage de bateaux, la copropriété, les cas de rigueur.
- **Débarcadère Port Saladin**: Présentation de M. Beetschen du projet du débarcadère de Port Saladin (dépollution, restauration et mise aux normes). La CdP valide le projet de mutualisation.
- **Port du Vengeron (avancement projet)** : Présentation de MM. Ehrensperger et Beetschen.
- **, Passerelle piétonne du Mont Blanc** : Accord de la CGN pour la construction de la passerelle. La CdP demande à la Ville de Genève la présentation du projet lors de la séance plénière du 5 mai 2022.
- **Projet de requalification du quai de Coligny** : Deux projets de requalification du quai étant en cours, la CdP demande une présentation lors d'une prochaine séance (courrier à l'OCGC et l'OCT).
- **Nouvelle organisation de la Capitainerie** : Présentation de M. Cédric Vincent, Chef de service responsable de la Capitainerie.
- **Installations saisonnières sur le quai Marchand des Eaux-Vives** : Courrier de la CdP à la Magistrate de la Ville de Genève sur les dangers de l'installation, en cours, d'un stand des deux côtés de la rampe de mise à l'eau.
- **Port-Choiseul** : Présentation de l'avancement des travaux (film) par M. Beetschen.
- **Débarcadère des Pâquis** : Présentation du projet de restauration structurelle du débarcadère CGN, rotonde des Pâquis, par M. Beetschen.
- **Passerelle piétonne du Mont Blanc** : Présentation (organisée par Mme I. Eberhard-Chavan) du projet par M. Benoit Bouthinon, Ville de Genève.
- **Projet « A l'Eau Wilson »** : Préavis positif de la Capitainerie et de la Brigade de la Navigation, avec quelques modifications du projet, pour sa réalisation.
- **Présentation des deux projets de requalification des quais de Coligny par la DPC (OCGC) et la DRAL (OCT)** : La CdP relève la perte de places d'amarrages pour la Capitainerie, la non intégration aux projets de la zone d'accès au Centre nautique de Genève Plage (conflit piste cyclable- accès piétons), problème de la piste cyclable longeant l'accès aux vestiaires des enfants du Yacht Club de Genève. Courrier à l'OCT et à l'OCGC.

- **Places Visiteurs** : Mise en place d'un nouveau système informatique et engagement d'une nouvelle ressource (fin juin-septembre) pour une meilleure occupation des places.
- **Quais des Eaux-Vives (Marchand) et Wilson** : Dès 2023, les forains ne seront certainement plus sur le quai Wilson. Réaménagement des quais, en réflexion entre VdG et État.
- **Voie Bleue** : Signature de la convention de financement (communes), dépose demande d'autorisation de la CGN. Choix du bateau Valais ou Lavaux, au lieu du Navibus.
- **Nouvelle directive relative aux hivernages à l'eau** : Les places des navigateurs ne seront plus proposées par la Capitainerie pour l'hivernage à l'eau. Les détenteurs qui libèrent leur place doivent en annoncer la mise à disposition à la Capitainerie.
- **Projet Centre de Sécurité de la Rade** : Demande écrite de la CdP, auprès de M. Serge Dal Busco, pour qu'un des Commissaires puisse participer aux séances de travail.
- **Passerelle piétonne du Mont-Blanc** : Réactions/remarques des groupements à la suite de la présentation, du jeudi 5 mai 2022, du projet ainsi que de la réception du même projet en format \*pdf. La discussion est reportée à la séance plénière du 24 novembre 2022.
- **Port Noir et recharge des moteurs électriques** : La CdP demande l'adaptation de la législation actuelle afin d'autoriser l'usage de l'électricité comme « énergie motrice » (voir RNav art. 27 al. 2). Un sondage sera effectué par un collaborateur mandaté par l'OCEau.
- **Information de la Ville de Genève** : Les pavillons des glaciers vont rester en place 2-3 ans et les actuels exploitants resteront jusqu'à 2024, voire 2025 pour certains. Le bail des trois pavillons de souvenirs pourrait être renouvelé pendant cinq ans; appel d'offre pour les cinq stands de billetterie.
- **Liste d'attente** : Attribution d'une cinquantaine de places libérées et mise à jour de la liste, en début d'année 2023, après les renouvellements.
- **Incivilités et «squat» des bateaux** : Sécurité accrue et meilleure surveillance de la Capitainerie et de la Brigade de la navigation.
- **Requalification des quais de Coligny** : Réponse favorable de l'OCT quant à l'amélioration du projet (Lettre de la CdP).
- **Projet Centre de Sécurité de la Rade** : Réponse de M. Dal Busco « volonté d'intégration, de la part de la direction des constructions (DCO) de l'office cantonal des bâtiments, d'un représentant de la CdP lors de l'élaboration du cahier des charges du concours, voire en tant que membre du jury »
- **Passerelle piétonne du Mont-Blanc** : Retour des représentants des groupements après la présentation du projet (voir ci-dessus).
- **Projet débarcadères Pâquis et Eaux-Vives** : Présentation de M. F. Beetschen.

- **Décarbonisation de la navigation de plaisance** : Résultats de la « réflexion-sondage ».
- **Quai Marchand Eaux-Vives et Quai Wilson, intentions de la Ville de Genève d'aménagements futurs** : En l'absence du représentant de la VdG, la CdP adressera un courrier au Magistrat responsable pour une présentation au début de l'année 2023.
- **Election**, lors de la séance plénière du jeudi 24 novembre 2022, **des membres du Bureau du 1er décembre 2022 au 30 novembre 2023** (président, vice-président et trois membres).

## 1. Secrétariat de la Commission

*Direction générale de l'eau du Département du Territoire, Service du Lac, de la renaturation des cours d'eau et de la Pêche, Secteur de la Capitainerie cantonale.*

*Le secrétariat effectue les missions suivantes :*

- *Convocation et organisation des séances.*
- *Rédaction du procès-verbal des séances.*
- *Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres.*

## 2. Frais de la commission

- a) *168 jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*  
*Fr. 11'310.--*
- b) *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*  
*Néant*
- c) *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*  
*Néant*

  
Mme Giovanna FANNI  
Présidente de la Commission